

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 20 ET 21 MARS 2023**Point 5 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant une étude pour une commune proactive sur le solaire**

Lors de la séance du 30 mai 2022, le Conseil général a transmis le postulat de Monsieur Léo Jacquat mentionné en titre.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

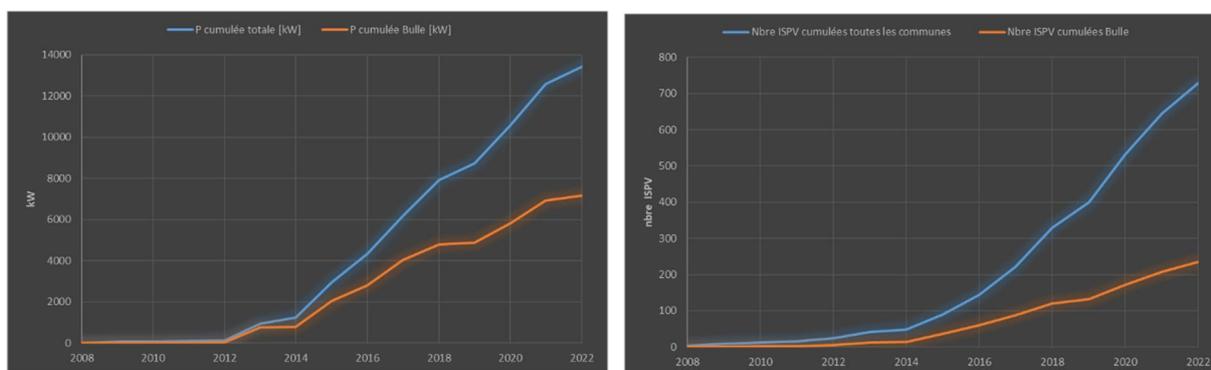
Les dernières études scientifiques sur l'énergie montrent que la Suisse possède un fort potentiel solaire pour s'approvisionner en électricité. On parle de 55 % de la surface totale des toits de Suisse qui pourrait accueillir des panneaux, ce qui pourrait couvrir 40 % des besoins en électricité du pays, alors qu'aujourd'hui les énergies renouvelables (hors hydro) ne couvrent que 5 % de nos besoins. Pour joindre Bulle à ces efforts, nous proposons au Conseil communal d'envisager de rejoindre Group-It (<https://www.group-it.ch/explications/>), une initiative menée par la HES-SO du Valais et soutenue par l'Office Fédéral de l'énergie. Cette initiative propose aux communes partenaires de prendre en charge les premiers frais venant avec les études de faisabilité pour des privés songeant à poser des panneaux solaires sur leur toit. Ainsi, pour une somme plus que modique (des estimations faites pour la Ville de Fribourg parlaient d'environ Fr. 40'000.00), la Ville permet à des petits propriétaires privés de voir les démarches simplifiées, et leur permet de sauter le pas et d'avoir un approvisionnement plus propre en énergie. Dans le même esprit, nous proposons également à la Commune d'intégrer la coopérative Cellios (<https://www.cellios.ch/>), qui elle propose à ses membres de louer leur toit à des entreprises d'installations solaires. Ainsi, la Ville peut mettre à disposition les toits qu'elle n'a pas encore couverts de panneaux solaires et participer plus encore à l'effort collectif. Faire partie d'une coopérative permet de mutualiser les coûts et d'être plus fort dans les négociations pour la revente de l'énergie produite. Voici deux initiatives qui pourraient faire avancer la Commune sur la question. Elle pourrait également se montrer proactive et demander aux entreprises locales de participer, puisque les toits plus grands permettent des économies d'échelle substantielles et sont plus rentables que les petites installations.

Merci de votre attention. »

2. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal est très sensible à la thématique de l'énergie solaire sur le territoire bullois. L'énergie produite par des installations solaires photovoltaïques fait, en effet, partie de la stratégie de développement des nouvelles énergies renouvelables sur le territoire communal. La société Gruyère Energie SA, qui s'active depuis plus de 10 ans sur cette voie, a d'ailleurs précisé, ladite stratégie en indiquant que le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique étaient prioritaires, ceci afin de contribuer à la transition énergétique, lutter contre le réchauffement climatique et tenter de réduire les émissions de CO₂.

Plus concrètement, Gruyère Energie SA a mis en place, dès 2013, un programme d'investissements et a développé de manière importante ses compétences dans la planification et la réalisation d'installations solaires photovoltaïques. De plus, le subventionnement attribué par la Confédération au travers de la société Pronovo (Swissgrid) est devenu plus rapide au fil des années. L'évolution du nombre d'installations réalisées par Gruyère Energie et par d'autres entreprises est conséquente, tant au niveau du nombre que de la puissance installée. Les figures ci-après représentent cette progression pour la Ville de Bulle (orange) et pour l'ensemble des communes desservies par Gruyère Energie.



La puissance cumulée jusqu'au mois de septembre 2022 est de 7'178 kW pour la Ville de Bulle et de 13'423 kW pour l'ensemble de l'aire de desserte. Par analogie, la centrale hydroélectrique de Charmey est dotée d'une puissance de 5'500 kW.

La stratégie fonctionne donc à satisfaction et présente des résultats probants.

Concrètement, Gruyère Energie et la Ville de Bulle ont mis en place les mesures suivantes :

- Deux cadastres interactifs (site internet www.gruyère-energie.ch) des toits pour le solaire photovoltaïque et pour le chauffage à distance afin de faciliter l'évaluation des raccordements ou installations par les propriétaires immobiliers,
- Une offre de « contracting » avec location des surfaces pour les propriétaires qui ne souhaitent pas investir,
- Des offres d'installations pour les propriétaires qui souhaitent investir,
- Une augmentation significative du prix de reprise de l'énergie refoulée sur le réseau (+80% de l'énergie hors garantie d'origine),
- Des produits permettant le regroupement pour la consommation propre (RCP) et pour les communautés d'autoconsommation (CA),
- Un programme de soutien au développement durable et à l'efficacité énergétique (bulle verte),
- Une information régulière et spécifique via le journal communal,
- Une Commission de l'énergie.

De plus, la majorité des toits des bâtiments communaux ainsi que des propriétés indirectes (CO, Espace Gruyère) sont équipés de centrales solaires réalisées et financées par Gruyère Energie. D'autres actions et projets sont en cours de préparation et seront réalisés dans les prochains mois afin de soutenir encore plus le développement du solaire photovoltaïque sur le territoire de la ville de Bulle.

Après analyse, et au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime qu'une adhésion à une coopérative telle que Cellios ou à l'initiative Group-it n'apporterait pas d'amélioration concrète quant au potentiel énergétique de la Ville de Bulle, que ce soit au niveau administratif, économique ou technique.

En revanche, le Conseil communal propose de compléter les instruments actuellement à disposition, d'une part un offrant un accès direct aux divers cadastres depuis le site de la Ville de Bulle et d'autre part, en proposant un programme de soutien financier aux partenaires privés pour la pose de panneaux solaires dans le cadre du fonds pour l'énergie.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard